



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR
COMMUNE DE LA FERTE-VIDAME

ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE N° 2025-01

Fermeture de la rue du n°1 au n°8 rue de la Clouterie

Le Maire de la Commune de La Ferté-Vidame (Eure-et-Loir),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-1 et suivants ;

Vu le Code de la Route, notamment ses dispositions relatives à la réglementation de la circulation et du stationnement ;

Considérant la demande de la société TERRASSEMENT SCAVENNEC, située 2 La Tuilerie, 28270 CHATELETS, pour l'exécution de travaux de remplacement du réseau AEP du n°1 au n°8 rue de la Clouterie ;

Considérant qu'il y a lieu, pour permettre l'exécution desdits travaux en toute sécurité, de réglementer temporairement la circulation sur la voie concernée ;

ARRÊTE

Article 1 : Autorisation de Travaux

La société TERRASSEMENT SCAVENNEC est autorisée à réaliser les travaux de remplacement du réseau AEP sur la rue de la Clouterie, du n°1 au n°8.

Article 2 : Fermeture de la Circulation

La rue de la Clouterie, du n°1 au n°8, sera fermée à la circulation à partir du jeudi 20 mars 2025, pour une durée de 16 jours calendaires.

Article 3 : Signalisation

La société TERRASSEMENT SCAVENNEC est chargée de mettre en place une signalisation temporaire conforme à la réglementation en vigueur pour informer les usagers de la fermeture et assurer la sécurité de tous.

Article 4 : Responsabilité de l'Entreprise

La société TERRASSEMENT SCAVENNEC prendra toutes les dispositions nécessaires pour garantir la sécurité des intervenants et des usagers, ainsi que la remise en état des lieux après travaux.

Article 5 : Exécution

Le présent arrêté sera exécuté par Madame le Maire, les services de la Gendarmerie, et toute personne concernée par son application.

A La Ferté-Vidame, le 17 mars 2025.

Madame le Maire,

Catherine STROH

